

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/113

FINANCES LOCALES (7.5)

Subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240918-2024__113-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le neuf septembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
M. DENTENER,
Adjoints,

Mme FERLIN. M.FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHIEU,
Mme BELVAL, M. PERLEIN, Mme DAUCHEZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEU
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/183 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2023 autorisant le versement d'avances sur subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024/086 du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024 fixant le budget primitif de la commune pour l'année 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative ;

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participe bien au développement d'actions d'intérêt public local ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël DUHAMEL, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative ;

II EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- Comité des Fêtes du « Vert Vallon » au titre de l'organisation d'une brocante
..... 700 €

- Association « Foire Agricole, Commerciale et Artisanale d'Hazebrouck pour
l'organisation de la manifestation annuelle
..... 8 100 €

- Organisation de la manifestation « Hazebrouck Ville Ouverte » :
o Centre Socio-Educatif..... 25 000 €
o Handball Hazebrouck (HBH71) 3 000 €
o Sporting Club Hazebrouckois 1 500 €
o RED STATION 500 €

- Cœur de Flandre Basket Ball 80 000 €

- D'accorder, au titre de l'année 2024, la subvention d'investissement suivante :

- Les Jardins Ouvriers d'Hazebrouck..... 1 500 €

Étant entendu que ces dépenses sont inscrites au budget 2024 de la Commune.

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser ces subventions auxdites associations,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y afférent.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND